

## CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION 7-139

Séance du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 octobre à 20 heures 30  
le Conseil Municipal de la commune de **SANT-GERVASY**, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Adressage du courrier et Tableau de la voirie**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Serge PAREDES, Denise CLARION, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Sébastien GIORDANO

Membres absents : Felix FENELON, Téo MONNIGADON

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres excusés : 4  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu l'article 169 de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Vu la délibération 1-85 du 6 février 2024 relative à la nécessité d'une actualisation du plan d'adressage de la commune ainsi que la mise à jour d'un inventaire des rues et chemins de la commune.

Compte tenu des changements qui interviennent dans la distribution du courrier mais aussi pour la livraison de colis, et les interventions d'urgence ... il est absolument nécessaire que les habitations soient clairement identifiées notamment par leur numéro de voirie et par le nom de la rue où elles se trouvent.

La commune a commencé à travailler sur ce sujet et a repéré les noms de rues, chemins... elle a aussi proposé des noms pour les nouvelles rues, les nouveaux chemins et essayé d'éviter les doublons.

Il s'agit maintenant de finaliser ce travail

Il en va de même pour le tableau des voiries.

Dans le même temps, les voies appartenant à la commune peuvent être listées et mesurées de façon à ce que nous connaissions précisément la longueur de notre voirie et ses différents statuts. La longueur de l'ensemble de la voirie communale nous est demandée chaque année car elle intervient dans les dotations de l'Etat (DGF : dotation globale de fonctionnement).

Pour ce faire, il a été convenu de solliciter des techniciens qui élaboreront un plan d'adressage de qualité et sans erreur compte tenu de leur expérience et du matériel dont ils disposent, tout comme l'inventaire des rues et chemins...

« La Poste » qui nous avez alerté sur les problèmes rencontrés lors de livraison, dus à un adressage défaillant et sur l'intérêt de bien connaître nos voiries réalise ce genre d'opérations. Elle a fait à la commune une simulation financière.

Entendu l'exposé du Rapporteur,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE

- De procéder à une actualisation précise de notre adressage pour que chaque habitation puisse être trouvée facilement.
- De procéder à un inventaire des différentes voies de la commune afin de mieux connaître leur statut et leur longueur... Celles-ci seront rassemblées dans un tableau reconnu officiellement et pouvant être facilement tenu à jour.
- Prend acte des montants des simulations de coûts fournis par « La poste » soit : 7 251,87€ HT pour l'adressage et 5 000€ HT pour le classement de la voirie

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Joël VINCENT

